MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaique d'ombriere de culture sur la commune de Monferran-Saves

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: MONFERRAN-SAVES 4 PV

Raison sociale: MONFERRAN-SAVES 4 PV

N° SIRET: 98401952100017

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: DEBONNET

Prénom(s): Mathieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site du projet est d'environ 11 ha (soit 12 % de la SAU) situe sur la commune de Monferran-Saves, sur le hameau de Garbic, en bordure de la RD 253. Le projet s'insere dans un paysage agricole constitue de grandes parcelles cultivees et de friches, separees par des elements boises (fourres, forets) ainsi que des elements anthropiques (reseau routier, voie ferree, habitations). Ces habitats seront conserves et renforces dans le cadre du projet. Dans le present projet, les tables photovoltaiques seront equipes de 7 800 modules, implantees au sol par des pieux battus et montees sur un systeme mobile de « tracking », permettant de capter un maximum de rayonnement solaire (puissance totale de 5,03MWc) et favoriser un ombrage tournant et une protection des sous-jacentes des cultures. Les equipements techniques connexes seront installes le long de la cloture et a l'entree du site. Le projet comptera ainsi un poste de livraison, un poste de transformation et 3 citernes souples incendie.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la perspective du developpement de l'agrivoltaisme en France, un objectif qui est desormais inclus dans les grandes orientations de la politique energetique nationale, telles que definies a l'article L.100-4 du Code de l'energie. Le projet agrivoltaique vise a securiser la production face aux aleas climatiques. Il intervient dans un contexte de perte prevue de 16 ha (terme de la Convention Mise a Disposition Safer). La topographie de la parcelle et sa proximite avec le siege d'exploitation justifient le choix de l'implantation. Le projet doit permettre a l'exploitant de stabiliser ses rendements, d'anticiper le changement climatique et de consolider ses revenus. La solution proposee dans le cadre du projet Monferran-Saves est une ombriere de culture. Elle a ete concue afin d'apporter un ombrage tournant a la parcelle, offrant ainsi aux grandes cultures une protection optimisee en cas d'exces de temperature ou de rayonnement solaire et de secheresse, tout en permettant le passage des engins agricoles de l'exploitation. Le projet agrivoltaique constitue une solution pour diversifier ses revenus, securiser son modele economique et pour reduire sa vulnerabilite au changement climatique. C'est dans cette logique que s'inscrit ce projet en partenariat avec TSE

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les entreprises de travaux devront respecter la charte chantier vert definie par TSE. Avant le debut du chantier un rappel aux equipes travaux sera faite sur les enjeux environnementaux specifiques au site et les mesures environnementales a mettre en oeuvre. Le chantier de construction du projet s'etendra sur une periode d'environ 6 a 10 mois et prevoit plusieurs phases : •La preparation du terrain (6 a 8 semaines) : implantation base vie, pistes et chemins d'exploitation. •L'installation de la cloture. •Le terrassement des tranchees pour le passage des cables et l'implantation des pieux d'ancrage des structures. Le lineaire et la largeur des tranchees seront optimises autant que possible sur l'ensemble du projet •Le montage de l'infrastructure photovoltaique : systeme de support et fixation des panneaux (4 a 6 semaines) •La pose et la connexion des cables •L'implantation des batiments techniques (PTR et PDL) (2 a 4 semaines) : Les batiments techniques sont pre-equipes et pre-cables en usine (transformateurs et les cellules HTA); •L'installation et le parametrage des composants electriques (onduleurs) ; •L'installation et le parametrage du systeme de surveillance ; •L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison ; •Une fois la livraison des composants necessaires a la construction du parc effectuee, les deplacements sur le chantier des equipes travaux seront quotidiens. Plusieurs dizaines de camions semi-remorques seront necessaires durant le chantier pour l'acheminement des modules photovoltaiques. Une base vie (zones d'atelier temporaires) sera installee durant toute la duree des travaux. Elle se compose de plusieurs modules installes sur une zone en grave concassee generalement a l'entree du

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est elabore en concertation avec l'agriculteur, M. BASCOU Jean-Pierre, proprietaire/exploitant du site. La parcelle selectionnee sera dediee a la production de cereales a paille/ tournesol identique a l'usage actuel et en conservant les memes itineraires techniques qu'actuel. L'adaptation de cette structure a l'usage de l'exploitation permet d'assurer le maintien de l'activite agricole durant toute la duree du projet (40 ans) et au-dela. Le projet, porte par M. BASCOU Jean-Pierre, permettra de maintenir la filiere locale existante. En effet, la parcelle sera equipee par une ombriere de culture deployee sur une surface projetee de 2,11 ha, composee de 10 rangees de panneaux mobiles orientes nord-ouest/ sud-est (azimut de -30°). Durant la phase d'exploitation les haies et eventuelles plantations seront taillees (entretien mecanique) une fois par an. L'organisation de ce type d'interventions sera definie en concertation avec l'exploitant. A la suite de cette periode, le projet etant totalement reversible, les installations seront demantelees sans impacter la parcelle les accueillant. Conformement au Code de l'environnement, a l'issue de la periode d'exploitation, un projet solaire de cette nature est une installation qui se veut reversible. A l'issue de son demantelement le sol sera entierement rendu a l'etat initial pour son usage agricole. Le demantelement sera garanti par TSE et est integre dans le plan de financement de l'exploitant. Il se fera dans l'ensemble avec les memes engins et outils que l'installation et pendant une periode de 3 mois environ. Des camions seront egalement necessaires pour evacuer les divers materiaux. Tout comme l'installation, le demantelement se fera a une periode ecologique favorable afin de limiter au maximum les impacts sur

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformement a l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
puissance totale de l'installation Surface projetee des panneaux au sol et des elements techniques Surface totale : postes techniques et les 3 citernes	(5,03, MWc) (2,128, m²) (180, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route Romaine

Lieu-dit :

Localité : Route Romaine 32490 Monferran-Saves

Code postal : 32490 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°57'19"E Lat. : 43°37'29"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Monferran-Saves est couverte par le Plan Local d'Urbanisme, approuve le 19 decembre 2017. Le projet prend place au droit d'une zone agricole (zone A).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Deux ZNIEFF a > 3km
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le site est localise au sein des PNA chiropteres, Cistude d'Europe et Maculinea.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Presence de zones humides sur critere vegetal au sein du site d'etude : une mare temporaire a ete creusee (environ 105m²). Elle abrite un cortege d'helophytes typique des bords de plans d'eau. Cette zone sera evitee par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	- Plan de Prevention des Risques inondation (PPRi) s'appliquant aux communes du bassin versant de la Save ; - PPR retrait et gonflement des argiles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	- PPRi approuve le 6 novembre 2015 ; - PPR RGA approuve le 28 fevrier 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun element de patrimoine protege n'est present dans l'aire d'etude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le debroussaillement sera le principal impact en phase d'exploitation (preconisation du SDIS). L'espace concerne sera limite a 50m depuis les tables et a 1,5 m de hauteur. Cela n'impactera pas les arbres et arbustes de haut jet. Alteration de l'habitat et destruction d'individus en phase chantier et exploitation (impact residuel estime faible)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est concerne par deux PPR : - PPRi approuve le 6 novembre 2015 ; - PPR RGA approuve le 28 fevrier 2014. Mais le projet n'impactera pas sur ces plans.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux uniquement et sur une courte periode, et engendrait par le trafic des vehicules de chantier. Et lors du demantelement du projet apres 40 annees d'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Lors de l'installation du parc et lors de son demantelement. le bruit sera emis par les vehicules de chantiers et dans le cadre du respect de la reglement en vigueur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Les seules vibrations pourraient provenir en phase chantier lors de l'installation des elements techniques propre au projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Pendant la phase chantier, les engins de chantier peuvent entrainer une pollution atmospherique et a la mise en suspension de poussieres.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le projet agrivoltaique de Monferran-Saves se situe au sein d'un paysage bocager. A l'echelle des abords immediats, le projet se percoit peu. Aucun element patrimonial protege (monument historique ou site) n'est repertorie dans les 3 km autour du projet. Les enjeux paysagers et patrimoniaux presents dans l'aire d'etude paysagere sont peu nombreux et de niveau faible ou tres faible hormis le N124 (et son nouveau trace elargi a 2x2
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Non, car le site conserve entierement sa vocation et son caractere agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet engendrera une impermeabilisation du sol negligeable (environ 650 m², soit 0,56% de la parcelle) et des incidences residuelles : - Milieu physique : Sous-sol, sol et relief (negligeables a faibles) ; Eaux superficielles et souterraines (negligeables a tres faibles) ; Climat et qualite de l'air (positives) ; Risques naturelles : l'impact lie au retrait-gonflement des argiles/ inondation (negligeables a faibles) // Milieu humain : Usages et activites (negligeables a positives) ; Accessibilite et voisinage (tres faibl.) ; Urbanisme, contraintes, servitudes (nulles) - Milieu naturel : Amphibiens, Avifaune Chiroptere et Coleopteres, les zones d'habitats et de deplacements ont ete evitees (negligeables a faible) et Foret riveraine et mare temporaire evitees (faibles) / - Paysage et patrimoine : seule incidence faible a moderee 300 m a l'est du ruisseau des Arques

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieu physique : - Sous-sol, sol et relief (negligeables a faibles), mesures de prevention et de reduction (phase travaux) : etude geotechnique pour valider certains choix techniques tels que de la conception des fondations, du choix et de la mise en place des ancrages des structures photovoltaiques / Pas d'evacuation des terres prevues / Entretien des engins sur bac de retention et mise en oeuvre d'une charte de chantier propre, mise a disposition de ballots de paille et de kits antipollution prets a etre deployes. - Climat et qualite de l'air, mesures de prevention et de reduction (phase travaux) : En cas de situation meteorologique favorisant la mise en suspension et le transport de poussieres, un arrosage pourra etre envisage afin de limiter les nuisances et risques de sante des riverains et personnels de chantier. Des equipements de protection individuelle (EPI) devront etre proposes a ces derniers. - Risque naturel : l'alea retrait et gonflement des argiles, risque inondation, les risques d'aggravation de ces risques sont faible, ceux-ci dependant des variations climatiques et meteorologiques et non du projet. Milieu Humain : Accessibilite et voisinage, Remise en etat la voirie apres le chantier, en cas de dommages generes. Milieu naturel : - Zones d'habitat et de deplacements de la faune et avifaune et flore, evitement (en amont du projet) : Choix de l'implantation des ouvrages du projet. - Zone humide, entierement evitee (en amont du projet) : Choix de l'implantation des ouvrages du projet. Paysage et patrimoine : En amont du projet, choix de l'implantation des ouvrages pour eviter les effets visuels directs/ conserver les trames vegetales existantes et plantation d'une haie bocagere/ eviter l'aspect brut de sortie d'usine de ces batiments techniques avec le traitement adapte des facades (choix de couleur et bardage bois)

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

TSE, au travers de l'etude presentee et de l'analyse detaille du site, a identifie les enjeux et les contraintes afin de les prendre en compte et d'etablir un projet repondant au mieux aux attentes de developpement durable. Apres mise en place des mesures d'evitement et de reduction, il n'est pas attendu d'impact residuel notable ou significatif. Ainsi, au regard de l'analyse realisee, et ayant passe en revue l'ensemble des composantes environnementales, paysageres et techniques, nous estimons que le projet ne presente pas d'incidence notable sur l'environnement et la sante humaine, et veillera a s'integrer dans le contexte paysager du lieu. La realisation d'une evaluation environnementale n'apparait pas necessaire pour ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom PECH DE LACLAUSE

Prénom Olivier

Qualité du signataire Directeur Developpement - Occitanie

À Toulouse

Fait le 01-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)